



Retourner Les Soumissions à:
Return Bids to :

Ressources naturelles Canada

Modification

Demande de proposition (DDP)
Request for Proposal (RFP)

Proposition à: Ressources Naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: Natural Resources Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Commentaires - Comments

Title – Sujet Recherche en sciences sociales - Risques d'incendie et capacités d'évacuation dans les collectivités isolées	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCAN-5000061481	Amendment No. – Modification No. 001
Requisition Reference No. - N° de la demande 167558	Date 1er février 2022
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM heure normale des Rocheuses (HNR) on – le 10 février 2022	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: moira.farkas@nrca-nrcan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone 403-462-1162	Fax No. – No. de Fax
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: 5320 122 Street NW Edmonton, AB T6H 3S5	
Security – Sécurité Cette demande ne comporte pas d'exigence de sécurité.	

Bureau de distribution - Issuing Office

Direction de la gestion des finances et de
l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada

**nrca.albertabids submission-
albertaoumissiondesoffres.nrcan@canada.ca**



La présente modification 001 à la demande de propositions n° 5000061481 est publiée en réponse à la question suivante posée par un soumissionnaire.

QUESTION : À l'ANNEXE A – CRITÈRES D'ÉVALUATION, au paragraphe 1.1 des critères d'évaluation obligatoires (CO), il est question d'un chercheur principal (CP) pour les critères CO1, CO2 et CO3. Voudriez-vous confirmer s'il est question ici d'un seul CP pour ce projet ou s'il peut y en avoir deux.

RÉPONSE : Oui, il peut y avoir plusieurs chercheurs principaux (CP). La proposition doit indiquer clairement le rôle ou la tâche qui sera assigné au CP ou à chaque CP.

DELETE:

Critères techniques obligatoires

Critère Identification	Critères obligatoires	Proposition Page	Réussite/éche
CO1	Le soumissionnaire doit proposer un chercheur principal (CP) et présenter son curriculum vitæ.		
CO2	Le soumissionnaire doit démontrer que le CP proposé a passé au moins deux ans à réaliser des recherches quantitatives ou qualitatives auprès de collectivités autochtones au cours des dix dernières années.		
CO3	Le soumissionnaire doit démontrer que le CP proposé a achevé au moins deux projets de recherche quantitative ou qualitative dans le domaine de la gestion des feux de forêt auprès de collectivités autochtones au cours des dix dernières années.		

Critères techniques cotés

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour l'ensemble des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

N° de l'exigence	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Nombre Maximum de points	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
C1	Curriculum vitæ : Les soumissionnaires doivent présenter au moins un (1) curriculum vitæ détaillé pour le CP désigné afin de démontrer	Chaque curriculum vitæ recevra un maximum de 10 points. 6 à 10 points : Le curriculum vitæ	10	



	<p>son expérience en recherche (deux projets achevés au cours des 10 dernières années). Les curriculum vitæ doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description détaillée des expériences de travail actuelles et passées (et leur durée en années/mois) qui démontre l'expérience de la personne dans la réalisation de recherche auprès de collectivités autochtones et sur la gestion des feux de forêt (comme décrit dans les exigences obligatoires); • diplômes et titres professionnels [il n'est pas nécessaire de reculer plus loin que dix (10) ans]. 	<p>respecte les critères, et l'expérience de la personne est tout à fait pertinente, c.-à-d.</p> <ul style="list-style-type: none"> • expérience pertinente de la réalisation de recherches quantitatives ou qualitatives auprès de collectivités autochtones; • expérience pertinente de la réalisation de projets de recherche quantitative ou qualitative relatifs à la gestion des feux de forêt; • le soumissionnaire a déjà obtenu et réalisé des contrats; • les diplômes et les titres professionnels démontrent à eux seuls l'expertise et la capacité de la personne à achever le projet. <p>0 à 5 points : Le curriculum vitæ respecte partiellement les critères ci-dessus, et l'expérience de la personne n'est pas suffisamment pertinente.</p>		
<p>C2</p>	<p>Projets particuliers : Les soumissionnaires doivent procéder à la description détaillée de deux projets qu'ils ont récemment achevés (au cours des dix dernières années) afin de démontrer l'expérience qu'ils possèdent dans la réalisation de projets de recherche auprès de collectivités autochtones et dans le domaine de la gestion des feux de forêt. Chaque description détaillée doit compter au plus deux pages et contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Titre du projet (ii) Chercheur principal (iii) Membres de l'équipe/partenaires (iv) Source de financement (v) Montant de financement reçu (vi) Description du projet, y compris la méthodologie et les résultats 	<p>Chaque projet recevra un maximum de 10 points.</p> <p>Le projet respecte les critères et est tout à fait pertinent, c.-à-d.</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaboration avec les collectivités autochtones (3 points) • Expérience de la gestion des feux de forêt (3 points) • Considérations éthiques appropriées (recours aux principes PCAP, etc.) (2 points) • Achèvement du projet (2 points) 	<p>20</p>	
<p>Total des points</p>			<p>30</p>	



	Nombre de points total requis pour être considéré comme conforme (60 %) :	18	
--	--	-----------	--

INSERT :

Critères techniques obligatoires

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

Critère Identification	Critères obligatoires	Proposition Page	Réussite/échec
CO1	Le soumissionnaire doit proposer au moins un chercheur principal (CP), et soumettre un CV pour chaque CP. La proposition doit indiquer clairement le rôle ou la tâche qui sera assigné au CP ou à chaque CP.		
CO2	Le soumissionnaire doit démontrer que le CP proposé ou les CP ont chacun au moins deux (2) ans d'expérience acquise au cours des 10 dernières années dans le cadre de travaux de recherche quantitative ou qualitative menés auprès de communautés autochtones.		
CO3	Le soumissionnaire doit démontrer que le CP proposé ou les CP ont réalisé chacun au moins deux (2) projets au cours des 10 dernières années dans le cadre de travaux de recherche quantitative ou qualitative dans le domaine de la gestion des feux de végétation.		

Critères techniques cotés

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour l'ensemble des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

N° de l'exigence	Critères techniques cotés	Méthode de notation	Nombre Maximum de points	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
C1	CV : Le soumissionnaire doit joindre à sa	Chaque curriculum vitæ recevra un maximum de 10 points.	10	



	<p>proposition au moins un (1) curriculum vitæ (CV) détaillé pour chacun des CP désignés afin de prouver leur expérience de recherche (deux projets réalisés au cours des 10 dernières années). Les curriculum vitæ doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description détaillée des expériences de travail actuelles et passées (et leur durée en années/mois) qui démontre l'expérience de la personne dans la réalisation de recherche auprès de collectivités autochtones et sur la gestion des feux de forêt (comme décrit dans les exigences obligatoires); • diplômes et titres professionnels [il n'est pas nécessaire de reculer plus loin que dix (10) ans]. 	<p>6 à 10 points : Le curriculum vitæ respecte les critères, et l'expérience de la personne est tout à fait pertinente, c.-à-d.</p> <ul style="list-style-type: none"> • expérience pertinente de la réalisation de recherches quantitatives ou qualitatives auprès de collectivités autochtones; • expérience pertinente de la réalisation de projets de recherche quantitative ou qualitative relatifs à la gestion des feux de forêt; • le soumissionnaire a déjà obtenu et réalisé des contrats; • les diplômes et les titres professionnels démontrent à eux seuls l'expertise et la capacité de la personne à achever le projet. <p>0 à 5 points : Le curriculum vitæ respecte partiellement les critères ci-dessus, et l'expérience de la personne n'est pas suffisamment pertinente.</p>		
<p>C2</p>	<p>Projets particuliers : Les soumissionnaires doivent procéder à la description détaillée de deux projets qu'ils ont récemment achevés (au cours des dix dernières années) afin de démontrer l'expérience qu'ils possèdent dans la réalisation de projets de recherche auprès de collectivités autochtones et dans le domaine de la gestion des feux de forêt. Chaque description détaillée doit compter au plus deux pages et contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Titre du projet (ii) Chercheur(s) principal(aux) ou responsable(s) (iii) Membres de l'équipe/partenaires (iv) Source de financement (v) Montant de financement reçu 	<p>Chaque projet recevra un maximum de 10 points.</p> <p>Le projet respecte les critères et est tout à fait pertinent, c.-à-d.</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaboration avec les collectivités autochtones (3 points) • Expérience de la gestion des feux de forêt (3 points) • Considérations éthiques appropriées (recours aux principes PCAP, etc.) (2 points) • Achèvement du projet (2 points) 	<p>20</p>	



	(vi) Description du projet, y compris la méthodologie et les résultats			
		Total des points	30	
		Nombre de points total requis pour être considéré comme conforme (60 %) :	18	

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE MEURENT LES MÊMES